

Barème EEE ménagers Ecologic applicable au 1^{er} mars 2017

La liste non exhaustive des équipements ci-dessous est fournie à titre d'exemple. Une liste plus détaillée est à votre disposition dans la rubrique «Documentation» de votre Extranet déclaratif.

Pour certains équipements, l'éco-contribution doit être modulée en fonction de critères d'éco-conception. A côté de chaque équipement, un tableau précise ces critères, le code barème associé ainsi que le pourcentage de modulation (+20% ou +100%, -20%).

ÉQUIPEMENTS D'ÉCHANGE THERMIQUE

Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT			% modulation	Critères de modulation
		Neutre	€ HT	Modulé		
RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS / COMBINÉS	0 à 40	M1FRIG01	6,67	M1FRIG41	8,00	Présence de fluide frigorigène de PRG>15 ou Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement
	40,001 à 80	M1FRIG02	13,33	M1FRIG42	16,00	
	80,001 à ---	M1FRIG03	16,67	M1FRIG43	20,00	
PAC et AUTRES ÉQUIPEMENTS D'ÉCHANGE THERMIQUE MONOBLOC dont DÉSHUMIDIFICATEURS, CLIMATISEURS, CHAUFFE-EAUX THERMODYNAMIQUES	0 à 20	M1MPAC01	3,33			Équipements non concernés par l'éco-modulation
	20,001 à 40	M1MPAC02	6,67			
	40,001 à 80	M1MPAC03	13,33			
	80,001 à ---	M1MPAC04	16,67			
PAC et AUTRES ÉQUIPEMENTS D'ÉCHANGE THERMIQUE CIRCUIT OUVERT dont DÉSHUMIDIFICATEURS, CLIMATISEURS, CHAUFFE-EAUX THERMODYNAMIQUES	N/A	M1SPAC01	6,67			Équipements non concernés par l'éco-modulation

ÉCRANS, MONITEURS ET ÉQUIPEMENTS COMPRENANT DES ÉCRANS D'UNE SURFACE SUPÉRIEURE À 100CM²

Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT			% modulation	Critères de modulation
		Neutre	€ HT	Modulé		
MONITEURS / ORDINATEURS TOUT EN UN (avec moniteur intégré)	0 à 6	M2MONI01	1,42			Équipements non concernés par l'éco-modulation
	6,001 à ---	M2MONI02	2,50			
ORDINATEURS PORTABLES	0 à 2	M2LAPT01	0,30	M2LAPT41	0,24	-20% Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g et Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil minimal de 10%) et Mise à niveau du produit avec des outils communs
	2,001 à ---	M2LAPT02	0,42	M2LAPT42	0,34	
TABLETTES (écran < 17", équipement sans clavier)	N/A	M2TABL01	0,25	M2TABL41	0,50	+100% Présence de pièces plastiques contenant des retardateurs de flamme bromés ou Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil
TÉLÉVISEURS	0 à 7	M2TELE01	2,50	M2TELE41	2,00	-20% Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) pendant 5 ans ou Intégration de plastique recyclé post-consommateur (seuil minimal de 10%)
	7,001 à 12	M2TELE02	4,17	M2TELE42	3,34	
	12,001 à 17	M2TELE03	5,83	M2TELE43	4,66	
	17,001 à 25	M2TELE04	9,17	M2TELE44	7,34	
	25,001 à ---	M2TELE05	12,50	M2TELE45	10,00	

GROS ÉQUIPEMENTS (dont l'une des dimensions extérieures au moins est supérieure à 50 cm)

Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT			% modulation	Critères de modulation
		Neutre	€ HT	Modulé		
LAVE-LINGE	N/A	M4LVLI01	7,50	M4LVLI41	6,00	-20% Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans ou Intégration de plastique recyclé post-consommateur (seuil minimal de 10%)
LAVE-VAISSELLE	N/A	M4LVVA01	7,50	M4LVVA41	6,00	-20% Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans ou Intégration de plastique recyclé post-consommateur (seuil minimal de 10%)
FOURS / CUISINIÈRES / LAVE-LINGE COMBINÉS / SÈCHE-LINGE	0 à 30	M4FOSL01	3,50			Équipements non concernés par l'éco-modulation
	30,001 à ---	M4FOSL02	7,50			



Barème EEE ménagers Ecologic applicable au 1^{er} mars 2017

La liste non exhaustive des équipements ci-dessous est fournie à titre d'exemple. Une liste plus détaillée est à votre disposition dans la rubrique «Documentation» de votre Extranet déclaratif.

Pour certains équipements, l'éco-contribution doit être modulée en fonction de critères d'éco-conception. A côté de chaque équipement, un tableau précise ces critères, le code barème associé ainsi que le pourcentage de modulation (+20% ou +100%, -20%).

GROS ÉQUIPEMENTS

(dont l'une des dimensions extérieures au moins est supérieure à 50 cm)

Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT			% modulation	Critères de modulation
		Neutre	€ HT	Modulé		
CHAUFFE-EAUX / CHAUDIÈRES	0 à 60	M4CECH01	5,00			Équipements non concernés par l'éco-modulation
	60,001 à ---	M4CECH02	10,00			
RADIATEURS BAIN D'HUILE	N/A	M4HUIL01	1,67			Équipements non concernés par l'éco-modulation
VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	N/A	M4VEAE01	2,50			Équipements non concernés par l'éco-modulation
AUTRES GROS ÉQUIPEMENTS	0 à 5	M4AGEQ01	0,50			Équipements non concernés par l'éco-modulation
	5,001 à 9	M4AGEQ02	0,83			
	9,001 à 15	M4AGEQ03	1,67			
	15,001 à 35	M4AGEQ04	3,33			
	35,001 à ---	M4AGEQ05	7,50			

PETITS ÉQUIPEMENTS

(dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm)

Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT			% modulation	Critères de modulation	
		Neutre	€ HT	Modulé			€ HT
CAFETIÈRES / BOUILLOIRES THÉIÈRES	N/A	M5CBTH01	0,25	M5CBTH41	0,20	-20%	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans et Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement
ASPIRATEURS	0 à 2	M5ASPI01	0,25	M5ASPI41	0,30	+20%	Présence de pièces plastiques > 25 grammes contenant des retardateurs de flamme bromés ou Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement
	2,001 à 4	M5ASPI02	0,42	M5ASPI42	0,50		
	4,001 à 6	M5ASPI03	0,71	M5ASPI43	0,85		
	6,001 à 8	M5ASPI04	1,00	M5ASPI44	1,20		
	8,001 à ---	M5ASPI05	1,33	M5ASPI45	1,60		
PERCEUSES / VISSEUSES	0 à 1,5	M5PEVI01	0,25	M5PEVI41	0,30	+20%	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement
	1,501 à ---	M5PEVI02	0,42	M5PEVI42	0,50		
CONSOLES DE JEUX PORTABLES	N/A	M5COJP01	0,05	M5COJP41	0,06	+20%	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement ou Présence de retardateurs de flammes bromés dans la coque plastique de l'équipement
CONSOLES DE JEUX DE SALON	N/A	M5COJS01	0,42	M5COJS41	0,50	+20%	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement ou Présence de retardateurs de flammes bromés dans la coque plastique de l'équipement
FOURS MICRO-ONDES	N/A	M5MICW01	2,50				Équipements non concernés par l'éco-modulation



Barème EEE ménagers Ecologic applicable au 1^{er} mars 2017

La liste non exhaustive des équipements ci-dessous est fournie à titre d'exemple. Une liste plus détaillée est à votre disposition dans la rubrique «Documentation» de votre Extranet déclaratif.

Pour certains équipements, l'éco-contribution doit être modulée en fonction de critères d'éco-conception. A côté de chaque équipement, un tableau précise ces critères, le code barème associé ainsi que le pourcentage de modulation (+20% ou +100%, -20%).

PETITS ÉQUIPEMENTS

(dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm)

Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT			% modulation	Critères de modulation
		Neutre	€ HT	Modulé		
CÂBLES ÉQUIPÉS DE CONNECTEURS	0 à 0,5	M5CABD01	0,02			Équipements non concernés par l'éco-modulation
	0,501 à ---	M5CABD02	0,15			
AUTRES PETITS ÉQUIPEMENTS	0 à 0,2	M5APEQ01	0,02			Équipements non concernés par l'éco-modulation
	0,201 à 0,5	M5APEQ02	0,06			
	0,501 à 1	M5APEQ03	0,11			
	1,001 à 2	M5APEQ04	0,21			
	2,001 à 4	M5APEQ05	0,42			
	4,001 à 6	M5APEQ06	0,71			
	6,001 à 8	M5APEQ07	1,00			
	8,001 à 10	M5APEQ08	1,33			
	10,001 à 15	M5APEQ09	1,75			
	15,001 à 20	M5APEQ10	2,50			
	20,001 à ---	M5APEQ11	5,00			

PETITS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

(dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm)

Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT			% modulation	Critères de modulation	
		Neutre	€ HT	Modulé			€ HT
TÉLÉPHONES GSM ET SMARTPHONES	N/A	M6CELL01	0,02	M6CELL41	0,04	+100%	Absence de connectique standardisée (chargeur et autres connectiques) ou Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil
ORDINATEURS FIXES	0 à 6	M6COMP01	0,60	M6COMP41	0,48	-20%	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g et Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil minimal de 10%) et Mise à niveau du produit avec des outils communs
	6,001 à ---	M6COMP02	1,20	M6COMP42	0,96		
IMPRIMANTES	0 à 5	M6PRIN01	0,42	M6PRIN41	0,34	-20%	Démontabilité complète du produit avec des outils standards disponibles dans le commerce et Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans
	5,001 à 10	M6PRIN02	0,75	M6PRIN42	0,60		
	10,001 à ---	M6PRIN03	1,50	M6PRIN43	1,20		
CÂBLES ÉQUIPÉS DE CONNECTEURS	N/A	M6CABI01	0,02				Équipements non concernés par l'éco-modulation
AUTRES PETITS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	0 à 0,05	M6APIT01	0,01			Équipements non concernés par l'éco-modulation	
	0,051 à 0,2	M6APIT02	0,02				
	0,201 à 0,5	M6APIT03	0,05				
	0,501 à 1	M6APIT04	0,10				
	1,001 à 2	M6APIT05	0,20				
	2,001 à 4	M6APIT06	0,38				
	4,001 à 6	M6APIT07	0,63				
	6,001 à 8	M6APIT08	0,92				
	8,001 à 10	M6APIT09	1,17				
	10,001 à 15	M6APIT10	1,67				
	15,001 à 20	M6APIT11	2,50				
	20,001 à ---	M6APIT12	4,17				

